



HAL
open science

Licence Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales. 2015, Université de Pau et des pays de l'Adour - UPPA. hceres-02037376

HAL Id: hceres-02037376

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037376v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Licence LLCER

- Université de Pau et des Pays de l'Adour

Campagne d'évaluation 2014-2015 (vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Arts, Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sport (ALLSHS)

Établissement déposant : Université de Pau et des Pays de l'Adour

Établissement(s) cohabilités : Département inter-universitaire d'Études basques de Bayonne

La mention Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales (LLCER), dont le régime d'enseignement est la formation initiale, se compose de trois spécialités : « Etudes anglophones », « Etudes hispaniques » et « Etudes basques ». La spécialité « Etudes anglophones » se divise, à partir de la deuxième année, en deux parcours (« Spécialisation en études anglaises » et « Parcours pluridisciplinaire - Professorat des Ecoles »), auxquels s'ajoutent deux autres parcours en troisième année : « Français Langue Etrangère » (FLE) et « Bi-Langue Anglais-Espagnol ». La spécialité « Etudes hispaniques » se divise en cinq parcours à partir de la troisième année : « Spécialisation en études hispaniques », « Français Langue Etrangère » (FLE), « Histoire de l'Art », « Bi-Langue Espagnol/Anglais » et « Etudes hispaniques et stage professionnalisant ». La spécialité « Etudes basques », dont la formation est dispensée sur le site de Bayonne, en cohabilitation avec l'université Bordeaux 3, présente un cursus unique, sans subdivision en parcours.

Les trois spécialités de cette formation proposent un diplôme ouvrant principalement les portes des concours de l'enseignement de ces langues à tous les niveaux (enseignement visant un public essentiellement francophone, mais aussi non francophone pour le parcours FLE). Ce diplôme ouvre également la possibilité d'un accès à des emplois et/ou des formations plus spécialisées liés à la traduction et à l'interprétariat (notamment en anglais et espagnol).

Avis du comité d'experts

La licence LLCER (spécialités « Etudes anglophones », « Etudes hispaniques » et « Etudes basques ») de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour présente un programme d'études en très bonne adéquation avec les objectifs et les débouchés professionnels possibles de la formation (enseignement primaire, secondaire, FLE et supérieur, moyennant une poursuite d'études en master, voire doctorat et métiers liés à la traduction et/ou à l'interprétariat). La spécialisation progressive de chaque parcours de formation, dès la deuxième année pour la spécialité « Etudes anglophones », seulement à partir de la troisième pour la spécialité « Etudes hispaniques », correspond bien aux orientations professionnalisantes du diplôme. Toutefois, au vu du faible nombre d'inscrits en troisième année pour ces deux spécialités, on peut s'interroger sur la pertinence à maintenir un aussi grand nombre de parcours dans chacune des spécialités, d'autant que tous les enseignements des parcours FLE et bi-langue ne sont pas mutualisés. Des passerelles avec la formation bilingue LEA, qui comporte elle aussi un parcours FLE, devraient pouvoir être envisagées. Par ailleurs, il conviendrait d'harmoniser le statut des stages dans les deux spécialités, un stage d'immersion étant obligatoire durant la troisième année de la spécialité « Etudes hispaniques » (qui s'appuie sur le dispositif PYREN mis en place par l'établissement), tandis que le stage demeure optionnel pour les étudiants de la spécialité « Etudes basques » et « Etudes anglophones » (les séjours d'assistantat, qui offrent une expérience d'enseignement, pourraient être systématiquement comptabilisés comme stages, et pas seulement pour les étudiants du parcours FLE, comme envisagé). De manière générale, l'ouverture de la formation au monde professionnel pourrait être accentuée.

La formation n'est pas la seule de ce type proposée dans la région (la même formation est dispensée à Bordeaux et à Toulouse). Néanmoins la présence de la formation au sein de l'UPPA est tout à fait justifiée par une volonté d'ancrage territorial dans un établissement qui se veut de proximité ; ainsi que par la présence de la spécialité « Études basques », unique dans le panorama national. Du point de vue de la mobilité étudiante, la formation (spécialité « Etudes hispaniques » notamment) tire bien parti des dispositifs mis en place par l'établissement en direction de son ouverture au transfrontalier. Par ailleurs, donnant la possibilité aux étudiants d'apprendre deux langues étrangères (voire une troisième, en option), la formation s'intègre bien dans la politique de l'établissement, qui a mis l'accent sur le trilinguisme.

A l'exception de la spécialité « Etudes basques » (dont un tiers des intervenants sont des vacataires), les équipes pédagogiques sont composées majoritairement voire exclusivement d'enseignants et d'enseignants chercheurs titulaires de l'UPPA. Au vu des importants dispositifs d'orientation vers le transfrontalier mis en place par l'établissement (projets PYREN et transfrontalier), on s'étonne de la totale absence d'implication pédagogique de professionnels et/ou chercheurs étrangers dans la spécialité « Etudes hispaniques » en particulier. La mise en place, en cours, de conseils de perfectionnement devrait permettre de remédier à cet état de fait.

Les résultats au concours du CAPES sont meilleurs que la moyenne nationale (et évidemment exceptionnels pour la spécialité « Etudes basques », unique en France), et les taux de réussite en licence, rapportés aux présents aux examens, sont satisfaisants pour la spécialité « Etudes anglophones » (plus difficiles à évaluer pour la spécialité « Etudes hispaniques », dont le dossier a été beaucoup plus sommairement renseigné). En outre, la spécialité « Etudes anglophones » fait état d'un bon taux d'étudiants travaillant à l'étranger suite à leur formation (en 2011, ils étaient plus du quart de ceux qui étaient inscrits en troisième année de licence en 2006-2007).

Éléments spécifiques de la mention

Place de la recherche	Si la recherche occupe naturellement une place moindre dans une formation de licence, l'indication de l'adossement à des activités de recherche précises aurait été souhaitable.
Place de la professionnalisation	La dimension professionnalisante de la mention est ambitieuse puisqu'à la préparation aux concours de l'enseignement, prérogative d'une licence LLCER, s'ajoute une formation bi-langue (et la possibilité d'étudier une troisième langue étrangère) ouvrant à des carrières liées à la traduction et à l'interprétation. Sans doute une part plus grande pourrait-elle toutefois être réservée en L1 à la présentation d'autres débouchés professionnels afin de faciliter l'orientation d'étudiants souvent incertains.
Place des projets et stages	Si l'on peut déplorer le déséquilibre existant entre les spécialités en termes d'opportunités de départ en stage, une solution au moins partielle pourrait consister à proposer la validation systématique de l'assistantat comme stage, expérience qu'il faudrait rendre obligatoire pour ceux qui ne partent pas en stage à proprement parler et à laquelle il faudrait accorder (comme aux stages « classiques ») un nombre conséquent d'ECTS.
Place de l'international	La place de l'international, indubitable, dans la formation (voir les nombreux accords de partenariats académiques avec des universités anglophones et hispanophones), devrait encore être affirmée par la mise en place d'au moins un stage ou séjour à l'étranger obligatoire pendant l'une des trois années du cursus. D'autre part, il faudrait tirer davantage de parti pédagogique des projets d'échanges transfrontaliers.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	La mention a construit une imbrication très forte entre les deux spécialités « Etudes anglophones » et « Etudes hispaniques », ce qui favorise le trilinguisme (voire quadrilinguisme pour ceux choisissant l'apprentissage d'une troisième langue étrangère).
Modalités d'enseignement et place du numérique	La formation se fait entièrement en présentiel. Aucun enseignement à distance n'existe, ce que l'usage de l'ENT est censé compenser. L'usage professionnalisant du numérique semble encore assez limité dans la formation.
Evaluation des étudiants	Elle se fait sous forme de contrôles continus, d'examens terminaux et d'examens terminaux anticipés et se conforme aux règles de compensation adoptées par le CEVU.
Suivi de l'acquisition des compétences	Le portefeuille d'expériences et de compétences n'a pas encore été mis en place au sein de la formation.
Suivi des diplômés	Assuré par l'ODE, il semble témoigner d'une bonne adéquation de la formation à ses objectifs pour la spécialité « Etudes anglophones » et « Etudes basques ». La spécialité « Etudes hispaniques » n'a pas fourni d'analyse de données.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	L'évaluation des enseignements et des formations est assurée par une commission paritaire et/ou enquêtes pilotées par l'ODE. Les conseils de perfectionnement étaient en cours de mise en place à la rentrée 2014.

Éléments spécifiques des spécialités

Intitulé de la spécialité : Etudes anglophones

Place de la recherche	Une initiation à la recherche est mentionnée dans le parcours « spécialisation études anglaises », ce qui semble en conformité avec une orientation potentielle vers l'enseignement supérieur. Sans doute cette initiation aurait-elle davantage sa place, toutefois, en troisième année, pour préparer une poursuite d'études en master.
Place de la professionnalisation	La structuration de la spécialité correspond bien à son orientation professionnalisante, tournée vers le professorat et la traduction/interprétation. La préparation au professorat des écoles, dès la deuxième année, et l'enseignement de la langue française en L1, distinguent ce parcours de formation et sont des éléments certainement décisifs dans la réussite aux concours préparant aux carrières visées par le diplôme.
Place des projets et stages	Si l'on peut déplorer l'absence de stage obligatoire pendant le cursus, ce qu'il conviendrait de rectifier, la validation systématique de l'expérience pédagogique de l'assistantat comme stage devrait être encouragée. Par ailleurs, le nombre d'ECTS accordé à cette expérience de stage devrait être augmenté si l'on souhaite vraiment encourager cette démarche.
Place de l'international	Il faudrait rendre obligatoire pendant le cursus un séjour d'au moins un semestre dans un pays anglophone.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	La formation a mis en place les dispositifs validés par le CEVU : professeurs référents, tutorat d'accueil. De nombreuses passerelles existent entre LLCER et LEA notamment.
Modalités d'enseignement et place du numérique	La formation se fait entièrement en présentiel. L'UE d'initiation à la recherche en L2 fait état de l'usage du numérique, déjà utilisé dans le cadre de l'UE TICE.
Evaluation des étudiants	En adéquation avec les objectifs de la formation (contrôles continus, examens terminaux...)
Suivi de l'acquisition des compétences	Le portefeuille d'expériences et de compétences n'a pas encore été mis en place au sein de la formation.
Suivi des diplômés	Centralisé par l'ODE, ce suivi est analysé et fait apparaître une bonne adéquation entre la formation et la poursuite d'études et/ou les insertions professionnelles visées.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Il n'existe pas de conseil de perfectionnement au sein de la formation et l'autoévaluation par la formation semble limitée à des enquêtes réalisées par l'ODE, que l'équipe pédagogique semble peu prendre en compte pour l'instant.

Intitulé de la spécialité : Etudes hispaniques

Place de la recherche	Aucune implication pédagogique de chercheurs étrangers dans la formation n'est signalée et il n'est fait mention d'aucune manifestation liant recherche et formation, et ce en dépit de l'implication de la spécialité dans les projet PYREN et
-----------------------	---

	transfrontalier.
Place de la professionnalisation	Le parcours « études hispaniques et stage professionnalisant » constitue sans aucun doute l'originalité de la spécialité. On peut regretter l'absence totale d'intervention de professionnels hors équipe pédagogique (même dans le cadre de cette licence «classique ») étant donné l'implication du transfrontalier dans la formation.
Place des projets et stages	Le stage professionnel transfrontalier obligatoire dans le parcours « études hispaniques et stage professionnalisant » est un élément clé de la formation. Il serait bon de donner aux étudiant des autres parcours la possibilité d'effectuer eux aussi un stage (qui pourrait prendre la forme d'une expérience obligatoire d'assistantat)
Place de l'international	Si le cursus de licence d'espagnol s'appuie bien sur les dispositifs d'échanges transfrontaliers mis en place par l'établissement s'agissant de la mobilité étudiante, un certain « décloisonnement pédagogique » de la spécialité, pour l'instant refermée sur le personnel de l'UPPA, semble souhaitable.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Non précisé. Ceci étant, l'architecture du diplôme permet de conclure à un bon système de mutualisations avec l'anglais et l'histoire des arts notamment, en parfaite cohérence avec la poursuite d'études en master.
Modalités d'enseignement et place du numérique	Enseignement entièrement en présentiel. La place du numérique n'est pas évoquée dans le dossier.
Evaluation des étudiants	En adéquation avec les objectifs de la formation (contrôles continus, examens terminaux...).
Suivi de l'acquisition des compétences	Non précisé.
Suivi des diplômés	Assuré par l'ODE, il ne fait l'objet d'aucune analyse spécifique.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Non précisé.

Intitulé de la spécialité : Etudes Basques

Place de la recherche	Les enseignants-chercheurs intervenant dans cette spécialité sont rattachés au Centre de Documentation et de Recherche Européennes et au Centre de Recherche sur la Langue et les Textes Basques (IKER-UMR CNRS-BX3-UPPA). Mais la place de la recherche dans la spécialité « études basques » n'est pas évoquée dans le dossier. Contrairement à la spécialité « Etudes anglophones », cette spécialité ne propose pas d'initiation à la recherche à ses étudiants.
Place de la professionnalisation	La place de la professionnalisation est très faible dans cette spécialité. Elle ne propose pas à ses étudiants de certification en informatique ni de certification en langue vivante, pourtant indispensables aux étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement (principaux débouchés des diplômés de cette spécialité). Un enseignement de recherche documentaire est donné en L1 (au sein de l'UE civilisation : « Pratiques documentaires », 12h à chaque semestre de L1), enseignement à l'occasion duquel les

	étudiants apprennent à maîtriser des logiciels de base (WORD, EXCEL, etc.) et les outils informatiques de la recherche documentaire.
Place des projets et stages	Aucun stage n'est prévu dans la maquette, ni aucun séjour obligatoire à l'étranger. Pourtant, 12h de préprofessionnalisation apparaissent au S6, dont le but est de préparer un « stage en milieu professionnel ». L'on s'étonne de ne trouver aucun détail concernant ce stage (nombre d'heures, etc.) si ce n'est qu' <i>a priori</i> la grande majorité des étudiants concernés l'effectue dans un établissement scolaire. Quoi qu'il en soit, ce stage ne donne lieu à l'attribution d'aucun ECTS.
Place de l'international	<p>La formation s'appuie sur des partenariats académiques ERASMUS avec l'Université du pays basque, l'Université privée de Deusto (Bilbao) et l'Université publique de Navarre. Un partenariat existe avec l'Institut Etxepare de Donostia-San Sebastian pour le financement d'un poste de lecteur (langue basque) à l'UPPA.</p> <p>Le porteur du dossier fait part de la grande satisfaction de l'équipe sur le plan de la mobilité enseignante et des collaborations avec les universités partenaires. Cependant, la formation n'a accueilli que 5 étudiants entrants par an entre 2010-2011 et 2012-2013 (représentant tout de même 12% des effectifs de la licence en 2012-2013). De même, l'on recense très peu d'étudiants sortants : de 4 sortants en 2010-2011, l'on passe à 1 seulement en 2012-2013.</p> <p>La mobilité étudiante doit être encouragée. Cela pourrait se faire notamment en rendant obligatoire un séjour d'un semestre à l'étranger dans le cadre de la licence LLCEP études basques. Ou, comme dans le cas de la spécialité « Etudes hispaniques », par le biais d'un séjour d'immersion à l'étranger obligatoire.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	<p>Le bassin de recrutement est essentiellement le pays basque français, même s'il arrive que quelques étudiants (5% des effectifs de la licence) soient originaires des régions transfrontalières.</p> <p>Dossier non renseigné concernant d'éventuelles passerelles.</p> <p>Les dispositifs d'aide à la réussite sont les mêmes que pour l'ensemble de la mention (tutorat d'accueil, enseignants référents, réunions d'information, enseignement de pré-professionnalisation (12h) en L3).</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique	<p>L'enseignement se fait en présentiel, en formation initiale. LA formation ne propose pas d'enseignement à distance ni en alternance. La répartition entre enseignements en cours magistraux et enseignements en travaux dirigés semble équilibrée.</p> <p>La place du numérique n'est pas évoquée dans le dossier.</p>
Evaluation des étudiants	Les étudiants sont évalués sous la forme de contrôles continus et d'examens terminaux (prévus notamment pour les salariés), en fonction des UE.
Suivi de l'acquisition des compétences	Non renseigné.
Suivi des diplômés	Le suivi des diplômés est centralisé au niveau de l'Observatoire des Etudiants. Le dossier est particulièrement léger sur ce point, mais l'on apprend tout de même que pour la dernière promotion pour laquelle l'on dispose de chiffres (licenciés de basque en 2010), 91% des diplômés étaient en poursuite d'études à la rentrée 2010 (soit 10 étudiants sur 11).
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Non renseigné. Une « commission paritaire » au niveau de la L2 et de la L3 (qui ne saurait remplacer un conseil de perfectionnement en bonne et due forme) est évoqué brièvement, comme étant le lieu où les « délégués » étudiants peuvent faire part de leurs éventuelles doléances et difficultés.

L'évaluation des enseignements n'avait pas été faite avant 2013-2014. Les résultats de l'enquête 2013-2014 ne sont pas fournis.

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- Formation très riche, qui favorise le trilinguisme voire le quadrilinguisme des diplômés.
- Spécialisation progressive bien orientée vers les objectifs professionnalisants de la formation : métiers de l'enseignement à tous les niveaux (avec des résultats exceptionnels pour la spécialité « Etudes basques ») et de la traduction.
- Bonne mobilité étudiante pour la spécialité « Etudes hispaniques », notamment permise par son implication dans les projets transfrontaliers mis en place par l'établissement.

Points faibles :

- Formation qui semble en partie redondante par rapport à la formation LEA, elle est aussi axée sur le trilinguisme français/anglais/espagnol et orientée vers le même type de débouchés (métiers de l'enseignement et de la traduction). De plus, on note un émiettement des parcours en troisième année (quatre pour la spécialité « Etudes anglophones », cinq pour la spécialité « Etudes hispaniques ») que ne semblent pas justifier les effectifs.
- Dossiers de spécialité inégalement renseignés : dossier beaucoup plus sommaire pour la spécialité « Etudes hispaniques », ce qui rend difficile l'interprétation de certains de ses aspects.
- Mobilité effective des étudiants de la spécialité « Etudes anglophones » (recherche de stages et mobilité à l'international) à revoir. Il demeure structurellement possible aux étudiants anglicistes d'obtenir une licence sans avoir séjourné de manière significative en pays anglophone. Il faudrait en outre mettre en place un dispositif beaucoup plus contraignant s'agissant de la recherche de stages (équilibre à trouver avec l'autre spécialité), et/ou envisager une validation systématique de l'expérience d'assistantat comme stage.
- Manque d'ouverture de la spécialité « Etudes hispaniques » aux possibilités pédagogiques offertes par les projets transfrontaliers et PYREN (échanges pédagogiques, éventuellement appuyés sur des partenariats en recherche ?)
- Pilotage de sa propre évaluation par la formation insuffisant.
- Suivi des étudiants de la spécialité « Etudes hispaniques » (notamment en matière de débouchés à l'international) insuffisant.

Conclusions :

La structuration de la mention témoigne d'un véritable effort d'union entre deux spécialités (« Etudes anglophones » et « Etudes hispaniques »), qui proposent au final une formation trilingue voire quadrilingue, fait rare pour une licence LLCER. Le comité s'interroge toutefois sur la vocation d'une licence LLCER en la matière, l'enseignement de deux voire trois langues étrangères étant généralement davantage l'apanage d'une licence LEA, question qui se pose d'autant plus lorsque l'on considère la proximité scientifique de la licence LEA par rapport aux spécialités « Etudes anglophones » et « Etudes hispaniques » de la licence LLCER. Par ailleurs, la multiplication des parcours en troisième année, dont certains semblent très proches de ce que peut proposer la mention LEA, paraît difficilement justifiable au vu des effectifs réduits de chaque spécialité en L3. Une réflexion s'impose s'agissant de la spécificité de la licence LLCER par rapport à la licence LEA, quitte à envisager une restructuration de ces deux offres de formation plus en adéquation avec leur identité respective en termes de contenu pédagogique et de débouchés professionnels.

L'usage professionnalisant des TICE dans cette formation demeure encore très limité. Son ouverture à un enseignement numérisé pourrait peut-être favoriser son attractivité auprès d'un public salarié ainsi qu'à l'international et soutenir l'existence de parcours menacés par la faiblesse des effectifs en présentiel (à condition bien sûr que cette formation à distance vienne s'ajouter à la formation en présentiel, non la supplanter).

Observations de l'établissement

Licence LLCER

Observations sur le rapport d'évaluation de l'HCERES

En réponse aux points suivants, évoqués par le comité d'experts, l'équipe de formation de la licence LLCER souhaite apporter les précisions suivantes :

- En réponse à **la supposée redondance LLCE/LEA** : l'absence ou faible part dans la formation LEA de certains enseignements fondamentaux en LLCER et des méthodologies afférentes et présents selon des volumes horaires très importants rend impossible toute assimilation de ces deux licences et font que, notamment, c'est bien la licence LLCER qui prépare les étudiants aux concours de l'enseignement (faible taux d'orientation des étudiants LEA vers la filière Master Enseignement et difficultés de ces étudiants à s'adapter aux exigences de ce Master).
- **Parcours en nombre trop élevé** : la mention a anticipé cette observation. Le nombre de parcours sera réduit et l'offre sera de ce fait plus lisible. Les parcours, dans leur ensemble, n'ouvriront qu'à partir de la L3 (jusqu'à présent, plusieurs étaient proposés dès la L2).

Spécialité **Etudes anglophones**

- **Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation** : la spécialité « études anglophones » réunit chaque semestre une commission paritaire, composée des délégués de chaque groupe dans chaque année et des enseignants. Elle s'est dotée d'un conseil de perfectionnement qui s'est réuni pour la première fois le 27 avril 2014. L'équipe enseignante **prend en compte** les remarques faites dans les évaluations des enseignements et de la formation (une évaluation globale annuelle de la formation à partir d'un questionnaire élaboré par l'équipe pédagogique existe depuis 2008 ; un dispositif d'évaluation par enseignement à partir d'un questionnaire élaboré en concertation avec l'équipe pédagogique et transmis directement aux enseignants concernés est en place depuis 2011).

- Les parcours FLE et bi-langue sont entièrement mutualisés et ne génèrent aucun coût supplémentaire :

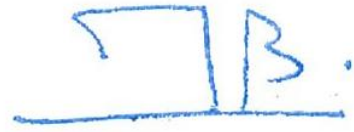
- FLE : cours mutualisés au niveau de l'UFR

- bi-langue : les cours proposés appartiennent à la formation d'origine. Ce parcours est entièrement mutualisé avec le département d'espagnol.

- **Place de l'international et mobilité des étudiants** : le dispositif ERASMUS fonctionne bien et permet aux étudiants de partir un semestre dans une université britannique. Les étudiants partent en séjour Erasmus (ou dans le cadre d'un Accord de Coopération Internationale) en Licence 3. La question de l'obligation d'effectuer un semestre au moins à l'étranger a été débattue et la conclusion qui s'est imposée est que l'on ne peut pas obliger un étudiant à partir contre sa volonté, surtout compte tenu de l'insuffisance des bourses de mobilité.

Contrairement à ce qui est proposé, il n'apparaît pas possible de compter les séjours d'assistantat comme stage dans la mesure où il faut avoir au préalable obtenu une licence 3 pour être assistant (une seule institution partenaire, l'*Amity Institute* aux Etats-Unis, accepte des étudiants n'ayant pas une licence complète).

- **Place de la recherche** : « Culture contemporaine », dans le parcours spécialité, a pour objectif une initiation à la recherche (dès la licence 2).



Michel Braud
Vice-président de la CFVU